

Pacte pour la transition

Mesure #5

Réaliser un état des lieux des terres disponibles ou à acquérir en vue d'y développer un projet d'agriculture biologique et citoyenne

>> L'enjeu

Environ 200 ha de terres agricoles disparaissent chaque jour en France, soit l'équivalent d'un département tous les 7 ans. Parallèlement, la taille des exploitations agricoles ne cesse de croître, orientant la commercialisation des aliments vers les circuits de la grande distribution et l'exportation.

Développer localement un projet d'agriculture biologique et citoyenne (ex: installation d'un maraîcher) dans une logique de circuit court permet de contribuer à rééquilibrer cette tendance et de répondre aux attentes d'une partie grandissante de la population en:

- généralisant l'accès à une alimentation de qualité
- favorisant des prix qui soient justes pour les consommateurs comme pour les paysans
- créant des emplois durables localement
- contribuant au renouvellement des générations dans l'agriculture
- recréant du lien social autour d'un dialogue renoué entre le milieu paysan et le reste de la société

Dans cette optique, la première étape est la réalisation d'un diagnostic foncier territorial, mené de façon participative, permettant d'identifier des terres susceptibles d'accueillir un tel projet.

>> En pratique

A partir d'un tel diagnostic, un repérage de parcelles peut être réalisé, accompagné d'un ensemble de consultations afin d'éclaircir d'éventuelles zones d'ombre concernant la propriété ou l'usage en cours. Une analyse technico-économique et agronomique peut être demandée à une organisation compétente.

Par ailleurs, les collectivités locales disposent d'outils qui leur permettent de favoriser la mise à disposition d'un terrain :

- modification de statut au Plan Local d'Urbanisme (PLU): de Zone Constructible (ZC) ou Naturelle (ZN) en Zone Agricole (ZA) par exemple.

- création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP), un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP.) ou en demandant à la région la mise en place d'un Périmètre régional d'intervention foncière (PRIF)
- préemption un terrain mis en vente
- sollicitation de l'association Terre de Liens pour l'acquisition du terrain

➤➤ Aller plus loin

Une fois le problème du foncier levé, la mise en œuvre d'un projet d'agriculture biologique et citoyenne implique l'animation d'un véritable dialogue territorial entre de nombreux acteurs civils comme associatifs et institutionnels, et la mobilisation de multiples compétences.

Des réseaux d'associations tels que la FNAB, les ADEAR, ou en Île-de-France le Pôle Abiosol, ont développé des outils méthodologiques qui permettent d'appréhender de tels projets à travers l'ensemble de leurs implications et enjeux à l'échelle du territoire.

Aux difficultés d'accès au foncier peuvent aussi s'ajouter les difficultés d'accéder à un logement proche des terres (un facteur essentiel de réussite d'un projet agricole) : la loi ALUR permet de faciliter l'implantation d'habitats mobiles ou démontables en zones agricoles ou naturelles si la commune ne dispose pas de logements sur le site.

Enfin, le soutien à des projets d'ateliers de transformation permet de valoriser durablement les productions les plus diverses. Le cadre associatif et coopératif peut permettre une grande diversité d'usages et la création d'emplois au titre de l'économie sociale et solidaire.

De tels projets s'inscrivent, plus largement, dans une logique de démocratie et de souveraineté alimentaire locale pour que l'alimentation redevienne un enjeu central des politiques publiques territoriales.

➤➤ Ils l'ont fait

Installation d'un maraîcher bio sur la commune de Magny-les-Hameaux (Ile-de-France)

En friche depuis une trentaine d'année, près de 20 ha de terre en propriété de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yveline (CASQY) étaient destinés à l'urbanisation dans le PLU. Dans le cadre d'un projet d'éco-quartier, c'est la volonté de rapprocher agriculture et citoyens qui a motivé la commune et son maire Bertrand Houillon à modifier le PLU et dédier plus de la moitié du terrain à l'agriculture.

Accompagnés par le Pôle Abiosol (Réseau des AMAP IdF, Terre de Liens IdF, Les Champs Des Possibles et le Groupement des Agriculteurs Biologique IdF) et soutenus par l'AMAP locale, la CASQY et la commune ont pu définir le projet, identifier les freins et les leviers, et les différentes possibilités d'exploitation avec des porteurs de projet.

➤➤ Structure(s) ou personne(s) à contacter

La FNAB a développé une activité de conseil et de nombreux outils pour favoriser l'acquisition foncière et l'installation d'agriculteurs en circuit court.

Pour contacter votre groupement le plus proche :

http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=1

Pour des expériences réussies, des outils, des méthodes, de développement local avec l'agriculture biologique : <http://www.devlocalbio.org>

Terre de Liens propose aussi aux collectivités locales une expertise foncière et édite un guide pratique « Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales »: <http://www.terredeliens.org/publi-guide-collectivites>:

Le Miramap (Mouvement Inter-régional des AMAP) et les réseaux AMAP régionaux qui le composent, favorisent le développement de partenariats solidaires et d'outils de financements participatifs (cagnottes solidaires, GFA Citoyen) pouvant faciliter l'installation de paysans en agriculture biologique de proximité: <http://miramap.org>